

PROMETHEE LOIR ET CHER

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

180 rue Jacquard
41350 VINEUIL

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

In Extenso Centre Ouest

149 Boulevard Jean Jaurès
BP 50126
37301 Joué-les-Tours Cedex

Tél. : 02 47 46 50 10
Fax : 02 47 46 50 49
tourssud@inextenso.fr
www.inextenso.fr

PROMETHEE LOIR ET CHER

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

180 rue Jacquard
41350 VINEUIL

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association Prométhée Loir et Cher,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Prométhée Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Méthode générale » paragraphes « Changement de méthode de présentation » et « Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06 » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que dans la note « Evénements principaux de l'exercice » paragraphes « Crise sanitaire » et « Faits caractéristiques postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant la situation sanitaire et économique.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Joué les Tours, le 7 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes,
IN EXTENSO CENTRE OUEST

Représenté par Valérie ROCHARD

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	32 208	32 028	180	383
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	79 734		79 734	79 734
Constructions	465 996	304 879	161 117	169 938
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	268 060	236 192	31 868	46 013
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	13 890		13 890	13 660
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 506		2 506	2 506
Total I	862 395	573 100	289 295	312 233
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	39 914		39 914	10 624
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 095 843		1 095 843	1 071 958
Charges constatées d'avance	3 685		3 685	4 327
Total II	1 139 442		1 139 442	1 086 909
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion – Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 001 837	573 100	1 428 737	1 399 142

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	124 718	124 718
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables	82 039	82 039
Autres fonds propres sans droit de reprise	42 679	42 679
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 048 890	1 061 345
Réserves statutaires ou contractuelles	1 048 890	1 061 345
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-39 822	-39 822
Excédent ou déficit de l'exercice	56 402	-12 455
Situation nette (sous-total)	1 190 188	1 133 786
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	1 190 188	1 133 786
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	56 636	46 539
Total III	56 636	46 539
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	1 305	28 360
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 305	28 360
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 714	32 998
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	156 895	157 460
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	181 913	218 818
Ecarts de conversion – Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 428 737	1 399 142

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	1 109 467	1 097 367
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	1 109 467	1 097 367
Produits de tiers financeurs	1 000	
Concours publics et subventions d'exploitation	1 000	
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	43 345	40 663
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	31	870
Total I	1 153 843	1 138 900
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	194 487	219 372
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	44 307	48 563
Salaires et traitements	549 988	552 812
Charges sociales	269 422	272 432
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 185	50 885
Dotations aux provisions	10 097	6 717
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	66	
Total II	1 100 553	1 150 780
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	53 290	-11 881
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	2 885	5 215
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	2 885	5 215
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	412	1 204
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	412	1 204
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 473	4 012
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	55 763	-7 869
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 000	
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Total V	2 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	801	711
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		16
Total VI	801	727
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 199	-727
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	560	3 860
Total des produits (I + III + V)	1 158 728	1 144 115
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 102 326	1 156 570
EXCEDENT OU DEFICIT	56 402	-12 455
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	5 670	
Bénévolat		
TOTAL	5 670	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	5 670	
TOTAL	5 670	

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture****Evènements principaux de l'exercice****Crise sanitaire**

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des événements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La pandémie de COVID 19 se poursuit en 2021. L'association met en place les mesures pour garantir la continuité d'exploitation.

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

L'Association PROMETHEE LOIR & CHER a pour but :

- d'accueillir, d'orienter, de conseiller, d'élaborer des parcours d'insertion, d'accompagner vers l'emploi, de placer, de maintenir dans leur emploi les travailleurs handicapés et de favoriser toutes les autres actions permettant l'insertion professionnelle et sociale de la personne handicapée bénéficiaire de la loi du 11 février 2005.
- d'apporter son appui, d'informer, de conseiller les entreprises du département concernant la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005.

Elle doit permettre l'examen en commun et la mise en oeuvre des moyens appropriés à la réalisation du projet.

Elle s'interdit toutes discussions ou ingérences dans les questions politiques ou confessionnelles.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 208			32 208
Immobilisations incorporelles	32 208			32 208
– Terrains	79 734			79 734
– Constructions sur sol propre	198 000			198 000
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	267 996			267 996
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	86 733			86 733
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	172 311	9 017		181 328
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	804 774	9 017		813 791
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	13 660	230		13 890
– Prêts et autres immobilisations financières	2 506			2 506
Immobilisations financières	16 166	230		16 396
ACTIF IMMOBILISE	853 148	9 247		862 395

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 017	230	9 247
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 017	230	9 247
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 825	203		32 028
Immobilisations incorporelles	31 825	203		32 028
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	51 714	4 950		56 664
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	244 345	3 871		248 215
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	70 413	7 187		77 601
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	142 617	15 974		158 592
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	509 089	31 982		541 071
ACTIF IMMOBILISE	540 915	32 185		573 100

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 506		2 506
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	39 914	39 914	
Charges constatées d'avance	3 685	3 685	
Total	46 105	43 599	2 506
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Org soc. pdts à recevoir	2 000
Total	2 000

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	124 718				124 718
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 061 345	-12 455			1 048 890
Report à Nouveau	-39 822				-39 822
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 455	12 455	56 402		56 402
Situation nette	1 133 786		56 402		1 190 188
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 133 786		56 402		1 190 188

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	46 539	10 097			56 636
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	46 539	10 097			56 636
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		10 097			
Financières					
Exceptionnelles					

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	1 305	1 305		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 714	23 714		
Dettes fiscales et sociales	156 895	156 895		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	181 913	181 913		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	27 055			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs fact non parvenues	9 537
Dettes pro./congés payés	45 858
Pers. aut.charges à payer	426
Charg.soc./congés payés	23 121
Total	78 941

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 105		
Total	3 105		

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		1 000				1 000
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						1 000

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants revient à communiquer la rémunération d'un seul salarié.

La direction de l'association ne souhaite donc pas communiquer cette information et celle-ci n'est pas mentionnée.

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque sur bâtiment rue Jacquart en garantie de l'emprunt crédit agricole	1 305
Autres engagements donnés	1 305
Total	1 305

Contributions volontaires

La valorisation du personnel bénévole correspond aux nombres d'interventions de médecins auprès du public handicapé de l'association.

Les médecins ont effectué 189 interventions. Chaque intervention est valorisée au prix d'une consultation de 30 euros, soit un montant de bénévolat valorisé à 5 670 euros pour l'association.

Le temps passé par les administrateurs aux réunions de bureau et aux conseils d'administration n'est pas valorisé en contributions volontaires.